VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE par le soussigné, Greffier-trésorier et Directeur général de la susdite municipalité QUE:-

LE Conseil municipal de la Ville de Thurso, à sa séance ordinaire tenue le 13 octobre 2026, en l'hôtel de ville, a adopté le règlement suivant:

- N^{O} 08-2026 : sur la tarification des services rendus;

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Greffier-trésorier et Directeur général, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau ainsi qu'au www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis- publics/.

DONNÉ à Thurso, Québec, ce vingt-neuvième jour de décembre deux mille vingt-six (2026).

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 du Code C.V.)

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil,
entre treize heures et quinze heures, le 29e jour d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29e jour d'octobre deux mille vingt-six (2026).

Signé : _____

NORMAND DUPONT
GREFFIER-TRÉSORIER & DIRECTEUR GÉNÉRAL
VILLE DE THURSO